

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 08/12/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

| OBJET DE LA DELIBERATION | | |
|--|---|--|
| GARE ROUTIERE DE MANTES-EN-YVELINES : DISPOSITIONS TARIFAIRES | | |
| <u>Date d'affichage de la convocation</u> 08/12/2023 | <u>Date d'affichage de la délibération</u> 21/12/2023 | <u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude |

Etaient présents : 111

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARNALLET Hervé, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 22

AUJAY Nathalie a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
COGNET Raphaël a donné pouvoir à BOURSALI Karim
COLLADO Pascal a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
DAZELLE François a donné pouvoir à HONORE Marc
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à LANGLOIS Jean-Claude
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à CHARNALLET Hervé
KONKI Nicole a donné pouvoir à BERMANN Clara
LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël
LEBOUC Michel a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann
MERY Françoise-Guylaine a donné pouvoir à BARRON Philippe
NICOLAS Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à MEMISOGLU Ergin

PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à MELSENS Olivier
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

Absent(s) non représenté(s) : 5

AUFRECHTER Fabien, BORDG Michaël, CHARBIT Jean-Christophe, DI BERNARDO Maryse, NEDJAR Djamel

Absent(s) non excusé(s) : 3

ANCELOT Serge, BOUDET Maurice, FAVROU Paulette

128 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

5 NE PREND PAS PART :

GIRAUD Lionel, JUMEAUCOURT Philippe, LONGEAULT François, OLIVIER Sabine, PRELOT Charles

EXPOSÉ

La Communauté urbaine a confié la gestion de la gare routière de Mantes-en-Yvelines, située de part et d'autre de la gare de Mantes-la-Jolie, à la société « PEM Mantes » (filiale de RATP DEV), au moyen d'un contrat de concession de service public conclu pour une durée de 6 ans du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025.

Le chiffre d'affaires du Concessionnaire est principalement constitué des redevances payées par les transporteurs bus, calculées sur la base du nombre de passages de bus en gare routière (ou « touchers de quai »). Les tarifs applicables doivent aujourd'hui être révisés pour tenir compte de deux aspects nouveaux.

D'une part, la mise en service du RER E devait conduire à une diminution du trafic des bus en gare routière, compte tenu de la restructuration du réseau local et de la diminution du nombre de bus de remplacement SNCF, particulièrement fréquents en période de travaux. Son impact sur le contrat de concession avait été anticipé au moyen d'une hausse des tarifs appliqués aux transporteurs à compter du 1^{er} janvier 2024, de manière à compenser la diminution attendue du trafic bus. La mise en service du RER E étant désormais prévue pour 2026, celle-ci n'aura finalement aucun impact sur le contrat en cours et il convient donc de réviser les tarifs en conséquence pour éviter une augmentation déraisonnable du résultat net du Concessionnaire.

D'autre part, le quai n°13 situé avenue Franklin Roosevelt à Mantes-la-Jolie, est inclus dans le périmètre contractuel de la gare routière mais son utilisation n'a jamais été facturée aux divers transporteurs l'ayant fréquenté au fil des années. La Communauté urbaine a demandé à son Concessionnaire de mettre un terme à cette situation anormale à compter du 1^{er} janvier 2024 et de facturer l'utilisation de ce quai n°13, ce qui va logiquement conduire à une hausse du chiffre d'affaires qui n'était pas prévue au contrat. Pour éviter une augmentation déraisonnable du résultat net du Concessionnaire, tout en limitant la hausse des coûts pour l'exploitant du réseau de bus du Mantois, seul utilisateur de ce quai, les tarifs doivent également être révisés.

Il est précisé que les nouveaux tarifs proposés sont logiquement en baisse par rapport aux tarifs prévisionnels, et qu'ils ont été fixés dans l'objectif de conserver l'équilibre économique global du contrat. Les conséquences contractuelles de cette délibération seront prises en compte au travers d'un avenant au contrat de concession, qui est en cours de mise au point et sera soumis au premier conseil communautaire de 2024.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver, à compter du 1^{er} janvier 2024, la nouvelle grille tarifaire applicable à la gare routière de Mantes-en-Yvelines,
- d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 5215-20,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le contrat de concession de service public notifié le 23 octobre 2019 à la suite de la délibération du conseil communautaire n°CC_2019-09-26_47 du 26 septembre 2019, relatif à la gestion de la gare routière de Mantes-en-Yvelines et du local conducteur en gare de Rosny-sur-Seine,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3 - Aménagement du territoire le 05 décembre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE, à compter du 1^{er} janvier 2024, la nouvelle grille tarifaire applicable à la gare routière de Mantes-en-Yvelines :

| Prix / départ (€ HT) | 2024 | 2025 |
|---|--------|--------|
| Lignes en passage | 1,40 € | 1,40 € |
| Lignes en terminus | 1,45 € | 1,45 € |
| Services privés (dont transbordements SNCF) | 3,00 € | 3,00 € |

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 21/12/2023
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 21/12/2023
Exécutoire le : 21/12/2023
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 14 décembre 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile